

AVISU CESEC 2023-35
AVIS CESEC 2023-35¹

Relatif à la
Rilativu à u

**Trajectoire vers la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU)
de Corse**

Percorsu ver di a creazione di un Centru ospitalieru universitariu di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 04 octobre 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la trajectoire vers la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 04 d'ottobre di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Percorsu ver di a creazione di un Centru ospitalieru universitariu di Corsica ;

Après avoir entendu, Madame Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge du social et de la santé

Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI, pour la commission « Précarité, solidarités santé cohésion sociale et habitat sport et vie associative » ;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummizione precarietà - sulidarità, salute, cuesione suciale è abitatu ; sport è vita assuciativa ;

¹ Adopté à l'unanimité
Votants : 51

U Cunsigliu Ecnomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 24 d'uttobre di u 2023, in Aiacciù
Prununzia l'avisu chì seguita

En 2023, la Corse est la seule collectivité à ne pas disposer d'un Centre hospitalier universitaire, alors même qu'elle est un territoire insulaire et montagneux éloigné de plus de 250 km du premier Centre hospitalo-universitaire du continent.

Aujourd'hui, l'absence de certaines filières de prise en charge, par carence en spécialités médicales, oblige les familles à des déplacements contraints, itératifs et onéreux, qui bien souvent, doivent recourir à des solutions d'hébergement en cas d'hospitalisation de leurs proches.

En 2019, le taux de recours aux soins hors-Corse est d'environ 20% en moyenne sur l'ensemble de l'île (ce taux est très variable suivant les disciplines).

Près de 26 000 trajets depuis la Corse vers le continent pris en charge par la CPAM ont été comptabilisés en 2017. Au total, le coût de ces trajets remboursés s'élevait à plus de 30 M€. Sachant que l'hôpital public est financé à l'activité, ce taux de fuite vient aggraver un déficit déjà conséquent. Au-delà du coût financier, cela représente un désagrément majeur pour les familles concernées et un motif de renoncement aux soins. Le CESECC rappelle qu'il a publié, en 2018, un rapport comportant des propositions concrètes sur la résolution des problématiques posées par les déplacements médicaux sur le continent.

La création d'un Centre hospitalier universitaire doit donc permettre de proposer à la population corse un système de santé public moderne, sécurisé et répondant aux attentes des Corses en matière de santé, et accessible à tous. Elle doit pouvoir aussi renverser la courbe de la désertification médicale, en incitant le développement de cycles de formation sur l'île et en favorisant l'installation sur le territoire des futurs professionnels de santé. D'autre part, la création d'une unité de formation d'enseignement et de recherche médicale (UFR santé) au sein du CHU liée à l'Université de Corse par voie conventionnelle doit permettre d'installer des enseignants de médecine et des enseignants chercheurs au sein de laboratoires de recherche et concourir in fine à :

- ✓ L'attractivité des carrières et la recherche clinique ;
- ✓ L'installation des cycles d'enseignement des études médicales jusqu'aux doctorats.

En mars 2022, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée, attribuée au cabinet de conseil Government Health (GovHe).

Un Comité de pilotage a été installé en mai 2022. Les travaux se sont étalés sur une période de 16 mois, articulés en deux phases chronologiques, conclues chacune par un

séminaire. Le 26 septembre dernier, le Comité de pilotage a validé un rapport final qui est annexé à la délibération afférant au présent rapport.

Le rapport formule 30 pistes de travail dont 16 en matière d'offre de soins, 8 dans le domaine de la formation et de la recherche et 6 concernant la gouvernance et les enjeux financiers (synthèse des pistes de travail pages 7 à 9 du document).

En conclusion, le rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse propose :

- ✓ D'approuver la trajectoire de création d'un CHU en Corse sur le modèle innovant présenté ;
- ✓ De mandater le Président du Conseil exécutif de Corse et la conseillère exécutive en charge des affaires sociales et sanitaires, afin de poursuivre les contacts déjà noués à ce sujet avec le ministre de la Santé et de la Prévention, sur la base du rapport élaboré par le Comité de pilotage et son AMO ;
- ✓ De faire évoluer le comité de pilotage en comité de suivi du CHU de Corse.

Le CESECC souligne, s'il y a lieu, que le constat de la nécessité de création d'un CHU en Corse est largement partagé et repris au-delà des travaux conduits par la Collectivité de Corse, comme preuve que la problématique concerne la Corse dans toutes ses composantes. Il rappelle que le principe de création d'un CHU en Corse a aussi fait l'objet d'une proposition de loi le 7 mars 2023.

Le CESECC estime que la prégnance des problématiques de santé en Corse doit conduire à l'inclusion de la trajectoire de création d'un CHU dans une réflexion la plus large possible, comprenant l'éventualité, dans le cadre d'un processus d'autonomie, du transfert de la compétence "Santé" à la Collectivité de Corse.

Dans le même ordre d'idées, **il considère** qu'il reste possible d'avancer sur un certain nombre de problématiques en lien avec la santé, parallèlement à la conduite du processus de création d'un CHU Corse dont les étapes mériteraient d'être mieux précisées, et ce, d'autant plus que, pendant cette phase intermédiaire, les apprentissages dans leur ensemble seront porteurs d'enjeux cruciaux.

Ainsi, dans le domaine de la recherche, qui doit connaître avec la création d'un CHU des développements conséquents, **le CESECC suggère** de prêter une attention particulière aux spécificités de l'île, pour la détermination des secteurs de recherche à implanter en Corse. Outre le caractère d'île-montagne, on peut citer comme exemple les perspectives démographiques indiquant un très fort vieillissement de la population, et donc une nécessité de conduire des actions de recherche dans ce domaine pour espérer résoudre les problèmes posés, incluant la question alimentaire qui est primordiale et mériterait d'être explicitement formulée. Selon **le CESECC**, une autre spécificité qui justifierait des actions de recherche réside dans le fait que la Corse, étant donné sa position géographique, soit particulièrement concernée par les migrations (et notamment les

migrations aviaires), et donc sujette aux maladies zoonotiques. De la même manière, en tant que territoire français le plus au sud, dans le domaine des pathologies liées aux changements climatique, la Corse semblerait être un territoire pertinent pour la conduite de recherches dans ce domaine.

La création d'un Chu en Corse est aussi directement en lien avec les actions de formation, dans les domaines médicaux et paramédicaux. Un constat de carence a été fait dans certains métiers, renforçant l'idée qu'une amélioration de la formation dans ce domaine pourrait y répondre. A ce sujet, **le CESECC suggère** qu'il s'avérerait utile de travailler dans le même temps sur l'attractivité de ces métiers (conditions de travail, de rémunération, etc.).

Un autre particularisme du territoire corse se trouve dans son secteur rural, et en particulier dans ses caractéristiques spécifiques. Ainsi, **le CESECC estime** que le développement de la télémédecine, outre le fait de répondre aux problématiques de santé, est aussi un enjeu crucial en termes de développement territorial, de lutte contre la désertification et de réappropriation des territoires ruraux.

Par ailleurs, en ce qui concerne les déplacements pour raison médicale, qu'ils soient internes à la Corse ou à destination du continent, au vu des bons résultats et de la satisfaction générale constatée du fait de permanences effectuées par des médecins spécialistes externes au territoire concerné, **le CESECC préconise** de continuer à multiplier les expériences dans ce domaine.

En conclusion, **le CESECC émet** un avis favorable au rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI